

**RÈGLEMENT NUMÉRO 422-18 Code d'éthique et de déontologie des
employés municipaux**

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, lors de sa session régulière du 1 octobre 2018, a adopté :

- **Le règlement 422-18 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.**

Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 4 octobre 2018.

Béatrice Travers

Directrice générale , secrétaire -trésorière